



**RÈGLEMENT NUMÉRO 146-16 RELATIF À LA MODIFICATION DU  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ  
AFIN D'INTÉGRER LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LA NOUVELLE  
DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER # 428325)**

---

**ATTENDU QUE** le 21 août 2012, le Conseil de la MRC de L'Assomption a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR) selon le règlement numéro 146;

**ATTENDU QUE** le SADR de la MRC de L'Assomption faisant l'objet du règlement numéro 146 est entré en vigueur le 19 décembre 2012;

**ATTENDU QUE** certains règlements ont modifié le règlement numéro 146 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption et lesquels sont entrés en vigueur;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Assomption a déjà fait l'objet d'une demande à portée collective et que les dispositions réglementaires de cette dernière ont été intégrées au SADR de 3e génération dans le cadre de son adoption;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Assomption a déposé une nouvelle demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 23 juin 2020;

**ATTENDU QU'EN** date du 2 août 2022, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé le dossier de la demande à portée collective # 428325, lequel permet l'ajout de neuf (9) nouveaux îlots déstructurés et l'agrandissement de deux (2) îlots déstructurés préalablement autorisés dans le cadre de la précédente demande à portée collective;

**ATTENDU QU'IL** n'est plus légalement requis d'intégrer les dispositions d'une demande à portée collective à même un SADR depuis l'abrogation de l'article 59.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, RLRQ, c. P-41.1;

**ATTENDU QU'UNE** modification du SADR de la MRC est tout de même recommandée en vue d'éviter toute confusion à l'égard des délimitations et des dispositions applicables aux îlots déstructurés ;

**ATTENDU QU'UN** avis a été publié annonçant la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement 146-16;

**ATTENDU QU'UNE** commission a expliqué les modifications proposées au cours d'une assemblée publique tenue le 20 octobre 2022 aux personnes et organismes dûment convoqués par avis public;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1, le conseil de la MRC de L'Assomption peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé en suivant les procédures prévues aux articles 47 à 53.14;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIIT :**

**Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le règlement s'intitule « Règlement relatif à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer les modifications apportées par la nouvelle demande à portée collective (dossier # 428325) ».

**Article 2 MODIFICATION**

Le règlement modifie le « Schéma d'aménagement et de développement révisé, génération 3 » portant le numéro 146.

**Article 3 VALIDITÉ**

Le conseil adopte le règlement dans son ensemble et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe et sous-paragraphe par sous-paragraphe de manière que, si un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe est invalidé par un tribunal, les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

**Article 4 TERMINOLOGIE**

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens et la signification qui lui est attribuée à l'article 9 du document complémentaire du règlement 146 tel qu'amendé. Si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini à ce chapitre, il faut se référer au sens commun défini au dictionnaire.

**Article 5 MODIFICATION DE LA SECTION 7.1.1 DU CHAPITRE 7 DE LA PARTIE 1 DU SADR**

Le chapitre 7 « Caractérisation et évolution de la zone agricole » de la partie 1 du SADR est modifié par le remplacement du deuxième et du quatrième paragraphe de la section 7.1.3 « Les îlots déstructurés de la zone agricole », le tout pour se lire comme suit :

« Afin de planifier la fonction résidentielle de sa zone agricole dans un cadre d'ensemble et une perspective à long terme, la MRC a procédé, en 2011 **et en 2020**, à ~~une~~ **des** demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA (demande portant sur des îlots déstructurés). Une demande à portée collective permet aux instances municipales de gérer l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles au sein des îlots reconnus, entre autres, par la CPTAQ et l'UPA.

[...]

À terme, ~~et ces~~ ~~exercices~~ ~~aura~~ ~~auront~~ permis d'identifier ~~39~~ ~~48~~ îlots répartis dans le territoire de Repentigny (4), Saint-Sulpice (~~3~~ ~~5~~), L'Épiphanie ~~paroisse~~ (~~7~~ ~~13~~) et L'Assomption (~~25~~ ~~26~~), et ce, pour une superficie totale de ~~408~~ ~~427~~ hectares, soit ~~2,1~~ ~~2,2~~ % de notre zone agricole (voir tableau 7.3). »

**Article 6      MODIFICATION DU TABLEAU 7.3 DE LA SECTUIB 7.1.1 DU CHAPITRE 7 DE LA PARTIE 1 DU SADR**

Le chapitre 7 « Caractérisation et évolution de la zone agricole » de la partie 1 du SADR est modifié par le remplacement du tableau 7.3 et de son titre, le tout pour se lire comme suit :

**Tableau 7.3** Répartition municipale des îlots déstructurés de la zone agricole de la MRC de L'Assomption (2014 et 2022).

Municipalité	Îlots déstructurés (#)
Ville de L'Assomption	1 à 25 <del>et 46</del>
<del>Paroisse</del> Ville de L'Épiphanie	26 à 32 <del>et 40 à 45</del>
Ville de Repentigny	33 à 36
Paroisse de Saint-Sulpice	37 à 39 <del>et 47 à 48</del>

**Article 7      MODIFICATION DU TITRE DE LA SECTION 4 DU CHAPITRE 6 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE**

Le titre de la section 4 du chapitre 6 « Dispositions relatives à la zone agricole » du document complémentaire est modifié afin d'inclure la nouvelle demande à portée collective, le tout pour se lire comme suit :

« DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE (RÉSULTATS ISSUS DES ~~LA~~ DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE ~~{[ART 59, LPTAA]}~~ »

**Article 8      MODIFICATION DE L'ARTICLE 162 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE**

Le texte du premier alinéa de l'article 162 « Délimitation des îlots déstructurés » de la section 4 « Dispositions spécifiques relatives aux îlots déstructurés de la zone agricole (résultats issus des demandes à portée collective [art 59, LPTAA]) » du chapitre 6 « Dispositions relatives à la zone agricole » du document complémentaire est modifié afin d'inclure la nouvelle demande à portée collective, le tout pour se lire comme suit :

« Les îlots déstructurés de la zone agricole de la MRC de L'Assomption sont délimités à l'annexe A-1 du SADR, et ce, conformément ~~à la~~ ~~aux~~ décisions de la CPTAQ portant les ~~numéros~~ ~~369533~~ ~~et 428325~~. »

**Article 9      REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A-1 « LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE » DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE**

Les cartes présentées à l'annexe A-1 « Les îlots déstructurés de la zone agricole » du document complémentaire sont remplacées afin d'y effectuer une mise à jour des délimitations des unités d'évaluation, un remplacement du fond de carte (orthophotographies de la CMM datant de 2021) et

d'y intégrer les nouveaux îlots déstructurés autorisés par la demande à portée collective #428325, le tout tel qu'illustré à l'annexe C du présent projet de règlement.

**Article 10 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**SIGNÉ :** Sébastien Nadeau  
Sébastien Nadeau  
Préfet

**SIGNÉ :** Nathalie Deslongchamps  
Nathalie Deslongchamps, OMA  
Greffière-trésorière adjointe  
Directrice des services administratifs

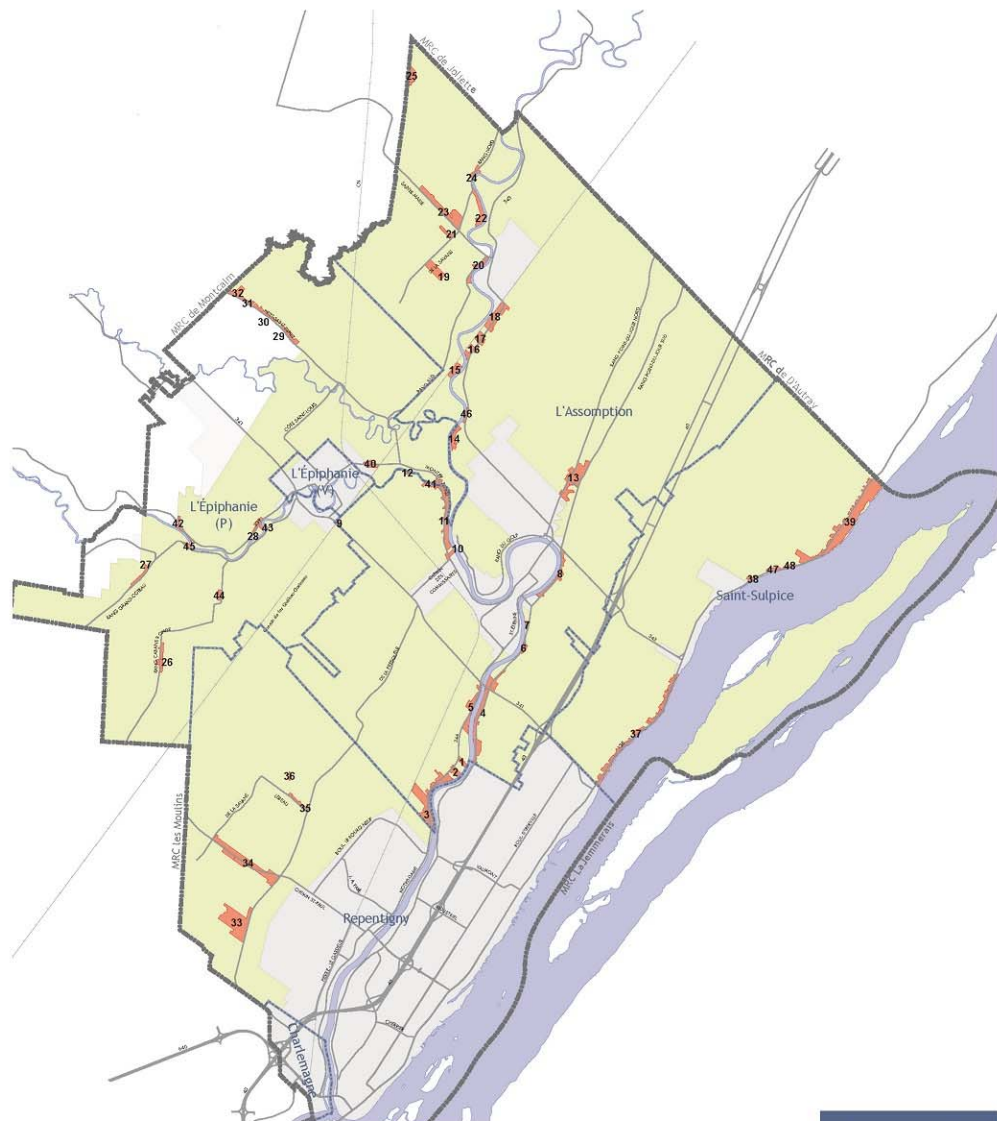
Copie certifiée conforme  
À L'Assomption, Québec  
Ce 28 février 2023



Nathalie Deslongchamps, OMA  
Directrice et greffière-trésorière adjointe

Ce règlement est entré en vigueur le 27 janvier 2023.

VERSION INTÉGRALE DE L'ANNEXE A-1 DU DOCUMENT  
COMPLÉMENTAIRE, TEL QUE MODIFIÉE PAR L'ARTICLE 9 DU  
RÈGLEMENT 146-16



- Légende
- Limite de la MRC
  - - - Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Zone agricole
  - Périmètre d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)

Annexe A-1

Les îlots déstructurés.  
Carte générale

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et  
de développement révisé

Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:90 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles.



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#1, #2 et #3**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:6 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#4 et #5**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - ▨ Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#6 et #7**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé





- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#8**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#9**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#10 et #11**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#12**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#13**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#14**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:6 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#15, #16, #17 et #18**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



Annexe A-1

- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#19**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé





- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#20**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#21, #22 et #23**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#24**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#25**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#26**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#27**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#28**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:5 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#29, #30, #31 et #32**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé





- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#33**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#34**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#35 et #36**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:8 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#37**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



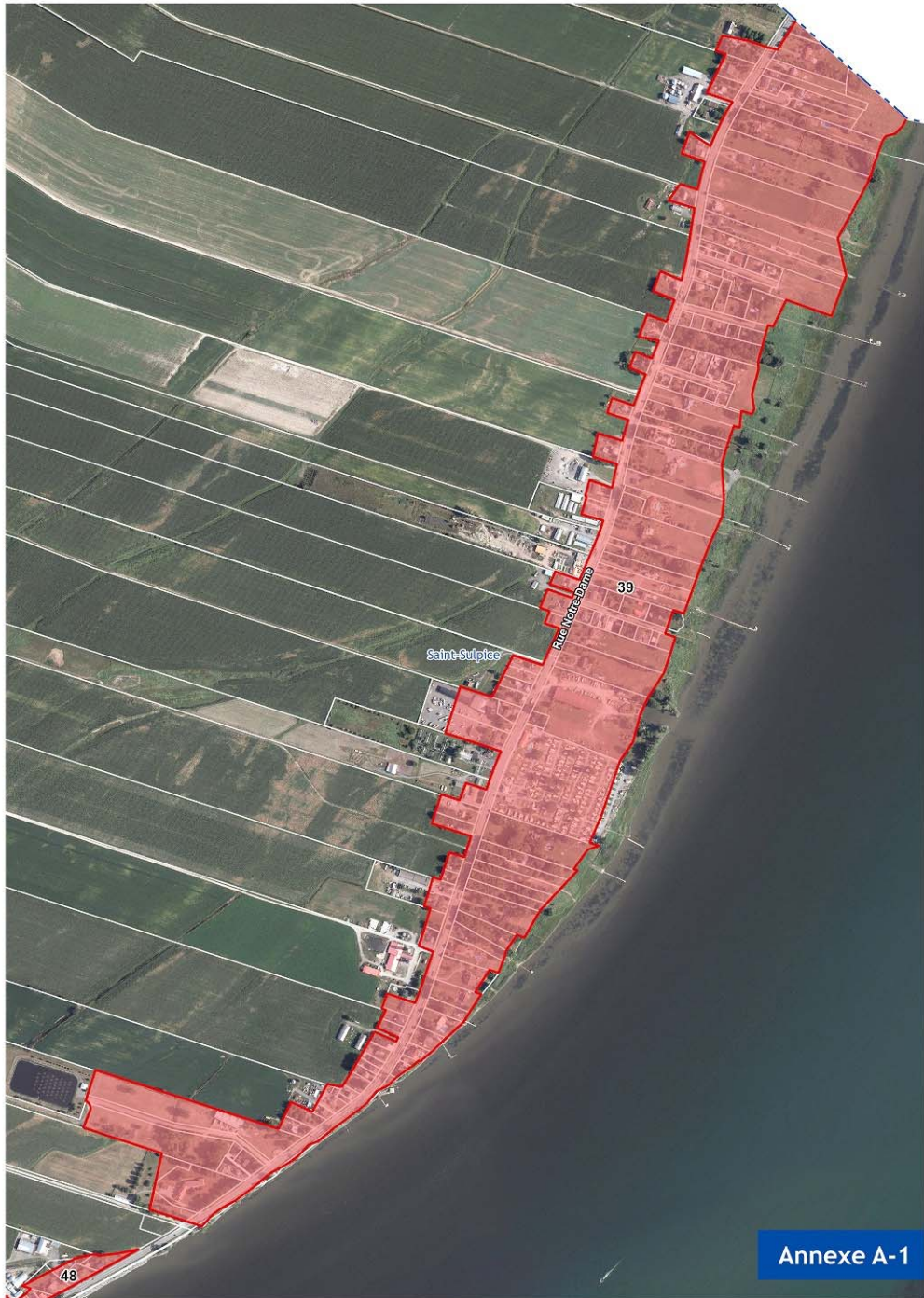
Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#38**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:7 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#39**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



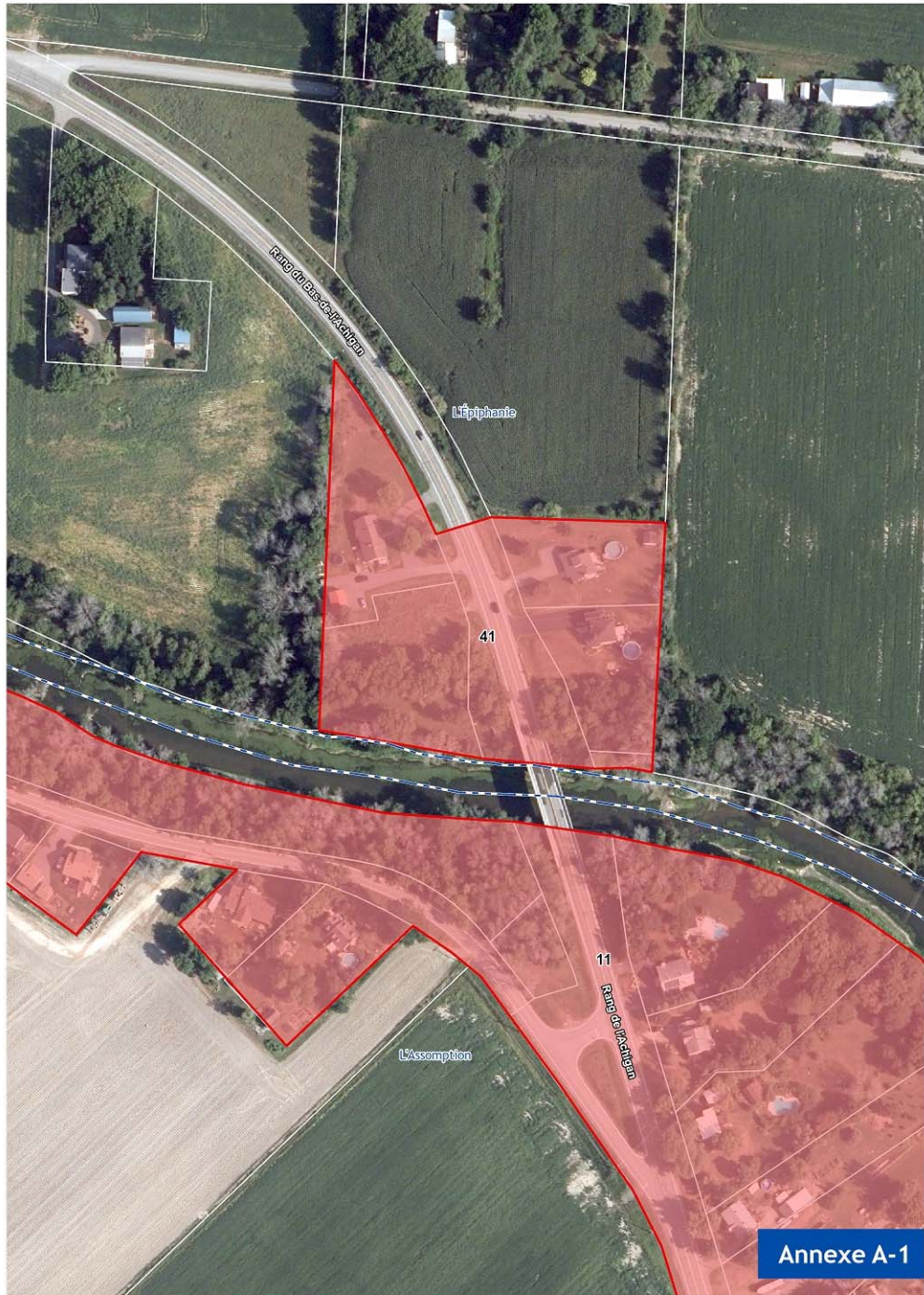
Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#40**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

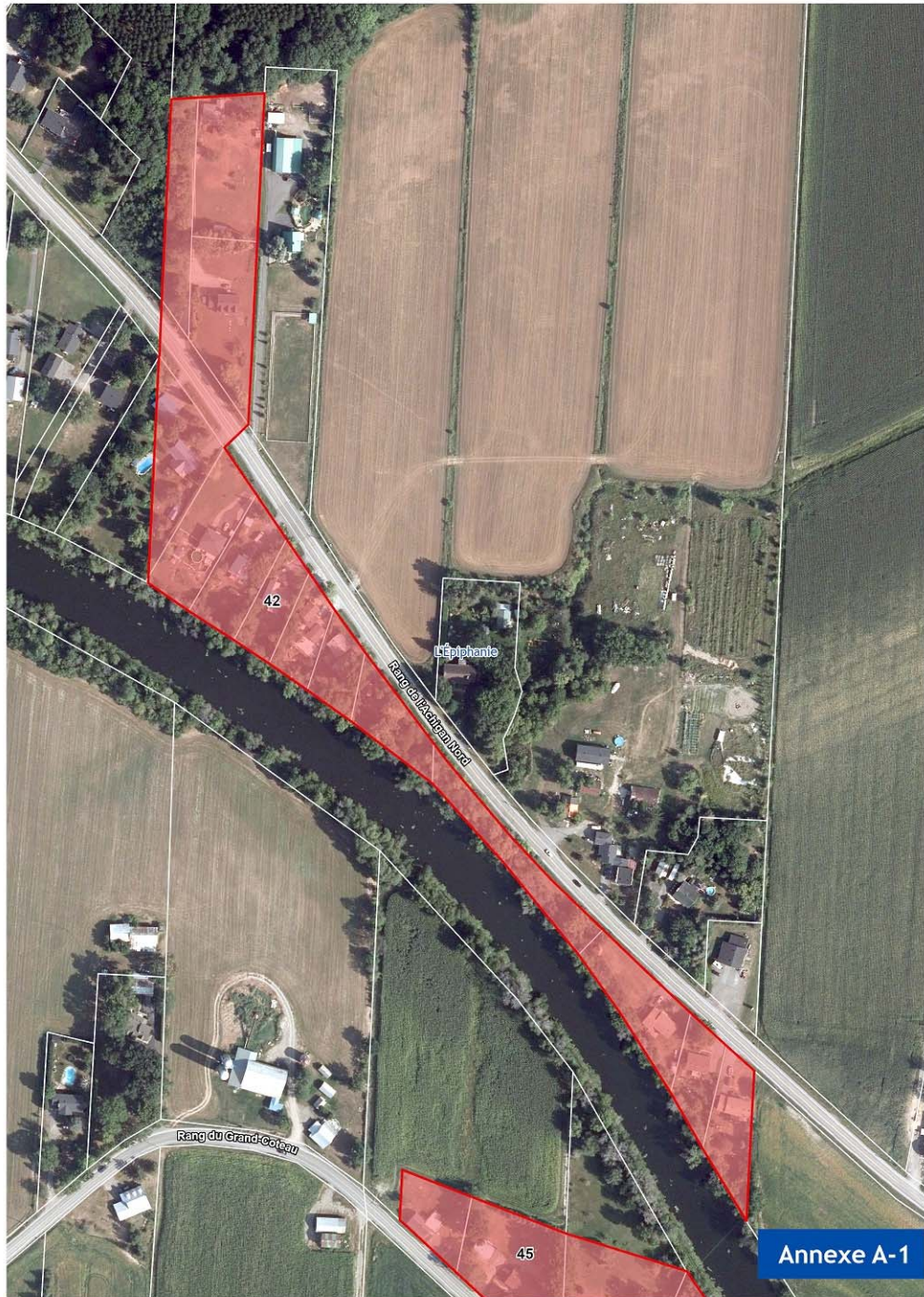
Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#41**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé





Annexe A-1

- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#42**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022  
Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:1 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#43**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Péri mètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos ©CMM 2021

**Les îlots déstructurés.**  
**#44**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#45**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#46**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé



- Légende
- Limite municipale
  - Îlot déstructuré
  - Unités d'évaluation (2022)
  - ▨ Périmètres d'urbanisation (PU)
  - Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb.  
Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8  
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du  
Ministère des ressources naturelles et de la  
Commission de protection du territoire  
agricole. Orthophotos @CMM 2021

**Les îlots déstructurés.  
#47 et #48**

MRC de L'Assomption  
Schéma d'aménagement et  
de développement révisé